Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Refus d'édition de contrat de prêt après signature offre de prêt

---
Par Pacdam

Bonjour,

J'aurai besoin de conseils pour un problème avec la banque.
Merci pour tous vos conseils.

Nous avons signée une offre de prêt en passant par un courtier, plus ou moins les yeux fermés. Nous avons fait confiance au courtier.
Le prêt concerne l'achat d'un terrain + construction.

Le problème c'est que sur cette offre de prêt, il manque plusieurs montants que le constructeur est obligé d'intégrer dans le contrat de construction comme les peintures (non faites par le constructeur), l'évacuation des terres et d'autres petits montants que je ne comptais pas payer ou bien les payer au fur et à mesure pour les petites sommes, donc pas la peine de l'intégrer au crédit.

En plus de ça, sur l'offre de prêt, le montant du coût du projet et inférieur de quelques euros au montant prêté + apport, sans parler des autres montants vus plus haut.

L'offre à été envoyé au courtier et nous a confirmé que nous pouvions signer.

Aujourd'hui, la banque nous demande de trouver rapidement la différence en apport personnel sinon elle sera obligé de faire une attestation de refus de prêt.

Aucun écrit de la banque, que du téléphone.

De ce que j'ai vu, la banque ne peut ne peut refuser le crédit que si nous ne sommes pas dans les temps ou si nous avons menti sur notre situation.
Nous n'avons menti sur rien du tout et l'appel de fonds à été envoyé à la banque.

Est-ce que la banque essait de me faire culpabiliser pour régler ses bêtises ?
Est-ce que je peux demander une réduction des frais de courtage pour leur manquement ?

Merci encore pour votre temps.

Par kang74

De ce que j'ai vu, la banque ne peut ne peut refuser le crédit que si nous ne sommes pas dans les temps ou si nous avons menti sur notre situation.

Vous êtes passé par un courtier qui a transmis des informations qui vous semblent incomplètes voire erronées par rapport à la réalité du projet .
Par de là, l'offre de prêt ne semble pas valable .

Et la banque peut donc refuser de prêter si l'offre de prêt ne correspond pas au projet transmis par le courtier .

D'après ce que vous dites , et surtout la réponse de la banque, le problème semble venir du courtier : sa responsabilité dépend du mandat que vous lui avez donné .

Mais cela ne change pas votre problème avec la banque qui peut refuser le prêt .

Par Nihilscio

Bonjour,

Ce n'est pas le courtier qui accorde le prêt mais la banque. Ce que peut dire le courtier ne vaut qu'à titre d'information.

La banque est libre d'accepter ou de refuser un prêt.

Par Pacdam

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

Nous avons donné tous les documents à la banque avant de signer l'offre, le courtier nous a mis en relation après avoir vérifié que c'était OK avec la banque. Cela bloque maintenant parce que le siège à vérifié et à trouvé le problème.